

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1178

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Dimanche Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

18 août 1994 - n° 1178  
Hebdomadaire romand  
Trente-et-unième année

## M. Stich ne voit pas plus loin que le bout de son boulier

Voilà neuf mois qu'Otto Stich s'oppose publiquement à son collègue Ogi sur les conséquences pour le budget fédéral du percement de deux tunnels alpins. En novembre de l'année dernière, ce sont les hauts fonctionnaires de son département qui plaident en faveur d'un report de la construction du tunnel du Lötschberg. Et depuis, à intervalle régulier, la même proposition revient, pour finalement se transformer en feuilleton estival.

Notre ministre des finances a raison de se faire du souci, car personne ne peut prédire avec certitude la rentabilité des deux nouvelles lignes ferroviaires que la Suisse s'apprête à construire. C'est une entreprise de longue haleine dont les premiers éléments n'entreront en service que dans une bonne dizaine d'années. Durant cette période, les transports continueront-ils de croître selon le scénario prévu à l'époque ? Les impulsions des gouvernements seront-elles suffisantes pour encourager le rail par rapport à la route ? L'Union européenne parviendra-t-elle à intervenir efficacement dans le secteur des transports, où elle s'est souvent heurtée jusqu'à présent aux oppositions nationales, elles-mêmes nourries par le secteur atomisé mais aux moyens d'action spectaculaires des transporteurs routiers ? La rentabilité de nos tunnels dépendra en grande partie des réponses à ces questions. Et il est bien sûr rageant d'en être réduit à payer des infrastructures coûteuses sans être en mesure de s'assurer de leur bonne utilisation. Mais c'est volontairement et en pleine connaissance de cause que la Suisse s'est mise dans cette situation: en décidant unilatéralement de percer des tunnels, en les inscrivant dans des accords internationaux pour refuser ensuite un rapprochement avec l'Union européenne. La France et l'Autriche ont joué plus fin: l'Union européenne participera à leurs investissements et, de l'intérieur, ces deux pays pourront influencer la politique des transports du club dont ils font partie.

Ces questions, ces interrogations, au demeurant connues au moment du vote, ne sauraient à elles seules justi-

fier un retard dans la construction de la nouvelle ligne du Lötschberg. En premier lieu par simple honnêteté: si elles ont été présentées à l'époque comme complémentaires et toutes deux indispensables, sous forme d'un «paquet» confédéral, il serait pour le moins léger de prétendre aujourd'hui que les arguments d'hier étaient erronés. Et s'ils l'étaient, c'est l'ensemble de la question qui doit être revue; car Otto Stich est ministre des finances avant d'être ingénieur en transports. Il faut aussi se demander s'il est opportun de créer un nouveau différend avec l'Union européenne, avec laquelle nous sommes liés par l'Accord sur le transit. Les deux transversales alpines sont précisément décrites dans ce texte, avec la durée des travaux et la date prévue de leur entrée en service.

Cela dit, c'est l'ensemble de notre politique de transit qui est à redéfinir, tant au plan interne qu'avec l'Union européenne. Et dans ce contexte le calendrier des travaux de percement des tunnels alpins peut évidemment être rediscuté. La Suisse est en effet doublement isolée dans sa politique des transports par rapport à ses voisins: par la limite des 28 tonnes et par l'interdiction de transit qui entrera en vigueur dans une dizaine d'années. Et ces deux mesures ne sont pas les plus efficaces qui puissent être imaginées pour nous protéger des nuisances du trafic sur le plan interne: la question du trafic de transit réglée par ailleurs, il est probable que la limite de 28 tonnes est contre productive; l'interdiction de transit est sans effet sur le trafic interne, bien plus important que le trafic de transit dans la zone alpine.

Des solutions nouvelles doivent être trouvées, qui nécessitent que soient abandonnées les positions de principe trop souvent défendues par les camionneurs et les défenseurs de l'environnement. La discussion doit être générale et ouverte. Mais ce domaine n'entre pas dans les attributions du département d'Otto Stich. Et Adolf Ogi n'a plus la crédibilité nécessaire à ce genre de mission. Voilà bien la première question à régler.